

SÉANCE DU 6 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à 19 heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BIELKA Gérard, Maire.

Étaient présents, M. BIELKA, M. DUPARQUET, Mme GARNIER, M. TEXIER, Mme ALTER, M. GIRAUDEAU,

Absents excusés : M. GODARD Christophe, M. RENNOU Damien procuration à Mme ALTER, Mme MARECHAL Louissette procuration à M. TEXIER Frédéric, Mme RÉNELIER

Date de la convocation : 27 mai 2025

Mme ALTER Natacha est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Devis peinture mairie
- Devis peinture logement allée des tilleuls
- Devis électricité logement allée des tilleuls
- Devis SDEER remplacement candélabre accidenté
- Questions diverses

Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 11 avril 2025.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la recomposition du Conseil Communautaire en vue du renouvellement général de mars 2026 à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte cette demande.

Devis peinture mairie :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis pour la peinture de la mairie des entreprises :

- Alexis peinture pour un montant TTC de 13 698.99 €
- Savarit Stanislas pour un montant TTC de 14 787.65 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Alexis peinture pour un montant TTC de 13 698.99 €.

Devis peinture logement allée des tilleuls :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis pour la peinture du logement 4 ter allée des tilleuls et des volets des 3 logements des entreprises :

- Alexis peinture pour un montant TTC de 12 621.60 €
- Savarit Stanislas pour un montant TTC de 19 190.27 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Alexis peinture pour un montant TTC de 12 621.60 €.

Devis électricité logement allée des tilleuls :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis électricité du logement 4 ter allée des tilleuls de l'entreprise Ets Duparquet pour un montant de 8 042.40 €.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Ets Duparquet pour un montant TTC de 8 042.40 €.

Devis SDEER remplacement candélabre accidenté :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis du SDEER concernant un lampadaire endommagé pour un montant de 1 094.74 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte le devis du SDEER pour un montant TTC de 1 094.74 €.

Délibération recomposition du conseil communautaire en vue du renouvellement général de mars 2026 : consultation des communes membres :

M. le maire explique que le renouvellement général des conseils municipaux, prévu en mars 2026, entraîne la nécessité de procéder à la recomposition de l'organe délibérant de Vals de Saintonge communauté.

Cette démarche doit définir le nombre total de sièges de notre conseil communautaire ainsi que leur répartition entre chacune de nos communes membres. Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés par ces dispositions.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le processus de fixation du nombre de sièges et de leur répartition peut s'effectuer selon deux modalités distinctes :

- 1) Par application des dispositions de droit commun
- 2) Par conclusion d'un accord local entre les communes membres.

Suite aux explications de M. le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la répartition résultant de l'application de droit commun.

Questions diverses :

Mme ALTER attire l'attention du conseil municipal sur les vitesses excessives des véhicules aux grandes tanières et en particulier le matin. Le maire lui rappelle avoir sollicité à plusieurs reprises les services du département pour la mise en place d'un passage piétons protégé et l'abaissement du panneau de vitesse 80 km à 70 km entre les grandes et petites tanières.

Il rappelle que par courrier en date du 19 mars 2025, le département a refusé ces demandes. Le maire interviendra une nouvelle fois auprès du conseil départemental et de la gendarmerie afin d'organiser régulièrement des contrôles de vitesse notamment le matin.

Une demande de miroir a été adressée au conseil municipal rue Victor Hugo à l'intersection de la rue des Capucines, dossier à suivre après visite sur place.

Une demande visant à maintenir l'éclairage public tard la nuit lors des manifestations festives, le conseil municipal donne son accord.

La séance est levée à 20h45.